

Organismes de prévention.

Objectif : Définir le rôle des organismes de prévention du secteur professionnel concerné.

En France, la prévention des risques professionnels est sous la responsabilité des pouvoirs publics et de la Sécurité sociale.

1 Organismes dépendants du ministère chargé de la Sécurité sociale.

La **CNAMTS** coordonne les actions des **CARSAT** et de l'**INRS**.

- La **CARSAT** développe et coordonne la politique de prévention des AT/MP afin
- de **prévenir** les risques professionnels et assurer la santé et la sécurité au travail.
 - d'**aider** les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie.



L'Institut national de recherche et de sécurité (**INRS**) a pour mission :

- de faire connaître et enseigner les moyens de leur prévention.
- d'identifier et d'analyser les risques pro., mettre en évidence et supprimer les dangers.



Le **service de santé au travail interentreprises** (SSTI) a pour objectif d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Ses principales missions

- Effectuer les visites médicales (**embauche, périodique, reprise**) et/ou **une surveillance médicale renforcée (R4624-17)** des salariés.
- Expertise des zones de travail afin d'optimiser la santé au travail et la prévention.



2 Organismes dépendants du ministère chargé du Travail.

La direction générale du travail (**DGT**), définit la stratégie réglementaire de prévention des risques.

L'**inspecteur du travail** est rattaché à une **DIRECCTE**. Ses **principales missions** sont de

- Veiller à l'application de la réglementation du droit du travail dans tous ses domaines : santé et sécurité, contrat de travail, travail illégal, DP, CHSCT, CE, le **règlement intérieur**.
- Conseiller, informer et faciliter la médiation entre employeur et salarié sur les droits/obligations.
- Statuer sur le licenciement des représentants du personnel.

L'**ANACT** a pour mission d'aider l'entreprise à développer des projets innovants liés au travail.

3 Organismes accrédités.

Les organismes accrédités par la **Cofrac** ont pour mission de contrôler/ analyser des paramètres liés aux situations de travail. C'est l'entreprise qui missionne ces organismes.



4 Organisations professionnelles.

Certaines organisations accompagnent, conseillent et forment à la prévention des risques dans l'entreprise.

